



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 30 août 2017

Après délibération, le Conseil municipal

**17.34** Sur proposition de M. Georges BRUEZ, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2017  
(Unanimité "Pour")

**17.35** VU le détail estimatif des travaux de réhabilitation de la salle communale produit en juin 2017 ; VU le montant de l'enveloppe budgétaire inscrit au budget primitif 2017, **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder aux ajustements nécessaires, **APPROUVE** le détail et les montants des travaux à réaliser sur la salle communale,

### Réhabilitation salle communale - Phase 1

Estimatif - K€	AVRIL		JUIN
Toiture et Désamiantage	154,00	Désamiantage	70,00
Menuiseries	43,60	Toiture	75,00
		Menuiseries	58,00
		Faux-Plafond	66,00
		Renf. Charpente	15,00
<b>TOTAL</b>	<b>197,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>284,00</b>
		+/-	<b>86,40</b>

DECIDE de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires :

Dépenses : Article 21318 – Autres bâtiments : + 87 000,00 €

(Unanimité "Pour")

**17.36** DECIDE d'adhérer au groupement de commandes portant sur le transport des enfants en direction des piscines et de la patinoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

(Unanimité "Pour")

**17.37** VU la proposition de constitution d'un groupement de commande faite par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort concernant la fourniture de produits de marquage routiers, **CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune qu'il y a de bénéficier de tarifs avantageux compte tenu du volume des commandes, **APPROUVE** la convention réglant les modalités de fonctionnement de ce groupement, **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce marché dans le cadre de la passation des commandes de la commune.

(Unanimité "Pour")

**17.38** ARRETE, tels que détaillés ci-dessous, les tarifs à appliquer dans les services périscolaires pour 2017/2018 :

Quot. Familial		700	1000	1800
ACCUEIL	Heure	1,00 €	1,39 €	2,42 €
<i>Tarif = QF x 0,00129 + 0,10</i>				
Forfait TAP / 17h00	Séance activité/Enfant	1,25 €	1,73 €	3,02 €
<i>Tarif = QF x 0,001609 + 0,12</i>				
Forfait TAP / 17h30	Séance activité/Enfant	1,75 €	2,43 €	4,24 €
<i>Tarif = QF x 0,002264 + 0,17</i>				
RESTAURATION	Repas	2,90 €	3,70 €	5,84 €
<i>Tarif = QF x 0,00268 + 1,02</i>				
LOISIRS/ALSH	Journée (sans repas)	5,38 €	7,70 €	13,85 €
<i>Tarif Journée = QF x 0,007692</i>				
	Matin ou AM	3,18 €	4,55 €	8,18 €
<i>Tarif 1/2 journée = QF x 0,004545</i>				

ARRETE, telle que détaillée ci-dessous, l'organisation des cinq périodes de TAP sur l'année scolaire 2017/2018 :

## 2017

	1ère période							2ème période									
Vces + Fériés																	
N° Semaine	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Nbre jours	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Total	28 = 7L + 7M + 7J + 7V							28 = 7L + 7M + 7J + 7V									

## 2018

	3ème période						4ème période						5ème période														
Vces + Fériés																											
N° Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Nbre jours	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	3	2	4	3	4	4	4	4	4	4
Total	28 = 7L + 7M + 7J + 7V						28 = 7L + 6M + 7J + 8V						27 = 6L + 7M + 7J + 7V														

(Unanimité "Pour")

**17.39 DECIDE** d'assurer l'organisation d'un service de transport scolaire limité à un passage en début et en fin de chaque journée scolarisée (début et fin de matinée, le mercredi) pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune au cours de la période allant du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, **ARRETE** à la somme de 28 500 € (23 K€ / Transport (+2,25%/n-1) – 5,5 K€ / Accompagnement) le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée à ce service, **FIXE** les conditions d'accès au service de ramassage scolaire 2017/2018 ainsi que les montants de la participation annuelle qui sera demandée aux familles :

### 1. - CONDITIONS :

- Inscription à l'année scolaire
- Participation forfaitaire
- Recouvrement par trimestre (1/3 année)
- Recours ponctuel et exceptionnel à ce service (problème familial) tarification à la semaine / Accès soumis à l'accord des élus

### 2. - PARTICIPATIONS - TARIFS à l'année

#### Enfants domiciliés dans la commune

Tous les arrêts	126 € / 1 <sup>er</sup> enfant 87 € / 2 <sup>o</sup> enfant 0 € / au-delà du 2 <sup>o</sup> enfant
Un jour par semaine (le même jour chaque semaine)	1,18 € / enfant - jour

#### Enfants non-domiciliés dans la commune

Tous les arrêts	147 € / enfant
-----------------	----------------

#### Recours exceptionnel (raisons familiales)

Une semaine minimum – (Toute semaine commencée étant due)	4,80 € / enfant
---	-----------------

(Unanimité "Pour")

**17.40 ARRETE** les dispositions particulières réglant l'application des tarifs de la salle communale pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

### 1) Animations - Culture

("Frais de gestion" + charges)

10/09/2017	Fête du sport	Comité des fêtes
29/09/2017	Zumba party	Ecole Maternelle
07/10/2017	Diaporama	Audio-visuel
18 et 19/11/2017	Exposition d'automne	Arts Plastiques
03/02/2018	Les Évalbertois ont du talent	Comité des fêtes
08/04/2018	Pochon	Comité des fêtes
28 et 29/04/2018	Exposition	Il était autrefois...Evette et Salbert
24/06/2018	Fête de la musique	Comité des Fêtes
30/06/2018	Fête	Ecole élémentaire

### 2) Actions humanitaires ou d'intérêt collectif

D'autre part, suivant la volonté de la Municipalité qui souhaite apporter un soutien particulier aux activités à but humanitaire ou d'intérêt collectif organisées par des associations locales, les manifestations suivantes bénéficieront de la gratuité totale (charges comprises) de la salle communale :

26/09/2017	Collecte de sang	Donneurs de sang
12/11/2017	Téléthon	Val des Fougères
12/12/2017	Collecte de sang	Donneurs de sang
02/2018	Collecte de sang	Donneurs de sang
12 et 13/05/2018	Marche gourmande	Aidamitié
06/2018	Collecte de sang	Donneurs de sang

**DELEGUE** à M. le Maire la possibilité de compléter ces listes de façon à pouvoir satisfaire une demande particulière non recensée à ce jour, **PRECISE** que les manifestations ou activités publiques organisées à la salle communale par la mairie (vœux, repas CCAS, activités Alsh, conseils communautaires, écoles de musique partenaires.....) ne sont pas soumises à ces tarifs pour la location de cet équipement. Il est également rappelé que les associations locales peuvent utiliser la petite salle pour leurs réunions et ce à titre gratuit (pendant la semaine).

**(Unanimité "Pour")**

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le Maire,

Bernard GUILLEMET